



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) :
METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE
Commune et département : VAR
Adresse : 107 Boulevard Henri Fabre 83 000 TOULON
Téléphone : 0494039703 Fax :
Email : cpqec@metropoletpm.fr ; aloustau@metropoletpm.fr
Nom du projet :

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ?Dossier soumis à étude cas par cas et porter à connaissance de la DDTM

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

Voir le fichier CERFA étude cas par cas et ses annexes

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

TRAVAUX DE RECHARGEMENT EN SABLE ET REPROFILAGE DE LA CONCESSION DE PLAGE PENO SITUÉE SUR LA COMMUNE DE CARQUEIRANNE.

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

*Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000°. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).*

Le projet est situé :

Nom de la commune : CARQUEIRANNE..... N° Département : 83

Lieu-dit : PLAGE PENO.....

En site(s) Natura 2000

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ? Limitrophe
Limitrophe du site n° de site(s) : FR9301613 Rade de Hyères ZSC
Limitrophe du site n° de site(s) : FR9310020 îles de Hyères ZPS

c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : 4359 m² (m2) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- < 100 m² 1 000 à 10 000 m² (1 ha)
 100 à 1 000 m² > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : Au maximum 258m

- Emprises en phase chantier : Entre 0 et 4359 m²

- Aménagement(s) connexe(s) : Pas d'aménagements connexes

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : de 4 à 8 jours

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois 1 an à 5 ans

1 mois à 1 an > 5 ans

- Période précise si connue : ...Entre fin mai et fin juin 2020

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps Automne

Été Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) : Demande faite pour 5ans

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

L'opération se limite à la partie émergée de sable de la concession de plage. Il n'y a pas d'utilisation de liquides seulement un apport de sable marin et reprofilage de la plage en respectant une zone tampon de 1m entre la zone d'intervention et le bord de l'eau. Si malgré cette précaution apparaissait de la turbidité alors mise en place d'un rideau antiturbidité par le prestataire.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : <100 000 €
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 € | <input type="checkbox"/> de 20 000 € à 100 000 € |
| <input checked="" type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 € / An | <input type="checkbox"/> > à 100 000 € |

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème. Voir Annexe 4 du CERFA

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National (limitrophe de l'aire marine adjacente au Parc)
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle :
- Autre (préciser l'usage) : activité de baignade.....

Commentaires : Cette plage est fortement fréquentée en été et fait l'objet d'un entretien régulier

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Voir annexe 3 du CERFA étude cas par cas

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :	X	Cf descriptif ci-après
Autre type de milieu		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Tortue Caouanne		Présente à l'échelle de la ZSC
Crustacés	Grande nacre		Présente à l'échelle de la ZSC
Insectes			
Mammifères marins	Grand dauphin		Présent à l'échelle de la ZSC
Mammifères terrestres			
Oiseaux	Procellariiformes		Oiseaux pélagiques présents à l'échelle de la ZSC
Plantes			
Poissons			

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été cartographié sur le secteur exondé de la plage (hors site Natura 2000).

Cependant, la cartographie de biocénoses marines a cartographié la présence de plusieurs habitats d'intérêt communautaires :

Immédiatement au droit de la plage, la biocénose des sables fins bien calibrés (SFBC) est bien présente. Ce faciès à forte valeur patrimoniale, peu présent sur la rade d'Hyères, renforce la valeur écologique des SFBC qui est jugée moyenne (B). L'habitat doit être préservé face aux activités humaines qui affectent le littoral : eaux turbides, aménagements mal conduits. Il faut veiller à maintenir les conditions nécessaires au bon renouvellement de l'eau et à un bon état sanitaire de la masse d'eau. Le respect d'une bande de précaution de 1 m minimum entre le bord de l'eau et la zone d'intervention

pour le rechargement ainsi que l'installation de barrage en matières en suspension en cas de turbidité observée peut être une réponse pour éviter l'augmentation de la turbidité.

Vient ensuite l'habitat en mosaïque Matte morte de posidonies et herbier de posidonie : Dans l'anse des Salettes, l'herbier est très morcelé, entre de grandes tâches de matte morte affleurante et de sable grossier, fragilisé par la qualité des eaux à proximité du port. L'herbier de posidonie se densifie sur tout ce secteur et prend une formation en plaine entre 8 et 12m de fond. Son recouvrement est d'abord important (90-100%) et diminue avec la profondeur à partir de -18m. Vers l'isobathe -24m, l'herbier présente un très faible recouvrement compris entre 1% et 10%. Jusqu'à sa limite inférieure, qui se situe à -31m, il est rencontré de manière diffuse sur un fond de matte morte mélangé au détritique côtier. Compte tenu de son rôle majeur dans la bande côtière, l'herbier de posidonie est considéré comme un habitat prioritaire dans l'annexe I de la Directive 92/43/CEE Faune-Flore-Habitat. Sur ce secteur l'herbier à posidonies est bien en état moyen (structure/ fonctionnalité / restauration).

Il apparaît important de limiter le nuage turbide créé lors de ré-ensablement de la plage, là aussi le respect d'une bande de précaution de minimum 1m et l'installation de barrages anti MES en cas de turbidité semble judicieuse.

Le dernier habitat concerne les Roche à algues photophiles infralittorales, plutôt présent sur le secteur ouest des zones artificialisées. Ce secteur ouest de la pointe Péno abrite les individus de *Cystoseira amentacea var. stricta*. Ce secteur ne sera pas impacté directement par ces travaux. On notera toutefois dans l'étude de Mars 2019 (annexe X) la présence de deux tâches de Cymodocées de 1 à 2 m à environ 150m du bord de la plage. Une autre espèce, *Corallina elongata*, est présente sur la face ouest de la digue du port. Etant donné l'importance écologique de cet habitat communautaire de ces espèces et du bon état général de ce dernier, il convient de mettre en place une politique de gestion durable du littoral. Les principales causes susceptibles d'affecter cet habitat sont les activités humaines qui affectent le littoral et principalement la pollution, les aménagements littoraux et la fréquentation. Là encore, il apparaît important de prévenir et limiter le nuage turbide créé lors de ré-ensablement de la plage, ainsi le respect d'une bande de précaution de minimum 1m et l'installation de barrages anti MES semble judicieuse.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Le caractère fortement anthropisé du secteur ne permet pas d'installation d'espèces patrimoniales. Seuls deux individus de Nacre (*Pinna nobilis*) ont pu être identifiés dans l'étude de Mars 2019 et sont situées à 150m du bord de plage. Les travaux réalisés sur la partie émergée de la plage sans contact direct avec l'eau devraient donc être sans influence pour les espèces du site.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

L'avifaune ciblée par la ZPS n'est pas présente sur ce secteur du site N2000, les travaux seront sans impact.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :
Avec le respect d'une bande de précaution minimale de 1m et l'utilisation si nécessaire de barrage anti MES , les travaux seront sans impact.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Toulon

Signature :

Le (date) : 30 mars 2010



Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)

- Information cartographique GeoIDE-carto :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive)

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > **Natura 2000**)

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

- Après de l'animateur du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000)

- Après de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l'«Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000»

